

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, ces cas que nous relevons dans notre système économique me poussent à poser d'autres questions. Dans quelle mesure nos institutions financières et de crédit, qui ont provoqué un bouleversement dans nos priorités d'investissement et de dépenses et favorisé des obligations financières à long terme et sans souplesse, ont-elles causé le chômage? Posons-nous la même question à propos des grandes centrales syndicales qui ont demandé des salaires plus élevés que la productivité ne le justifiait, qui ont exigé la parité salariale et fait d'autres revendications incompatibles avec la conjoncture économique actuelle.

Si je pose ces questions à la Chambre, c'est que, à mes yeux, elles sont importantes et qu'il convient de les étudier. Voilà deux jours que je suis ce débat, et jusqu'ici l'opposition n'a avancé qu'une seule explication du chômage. Je ne prétends pas connaître la réponse à ces questions. Je dis simplement que nous devrions aller au fond des choses. Pourquoi devraient-elles être sacrosaintes? Pourquoi les traiter comme des théories immuables? Voilà trop longtemps que nous nous laissons guider par les théories conventionnelles, comme si elles étaient infaillibles. J'aborderai certains autres facteurs qui me viendront à l'esprit, mais je vous le redemande: examinons ce problème impartialement. Je suis d'accord avec l'opposition. C'est une problématique très grave, notamment dans ma ville de Montréal. Je me demande combien d'hommes n'ont pas été engagés ou ont été licenciés à cause des conditions imposées par de puissants syndicats ou des industries.

Une voix: Donnez-nous des exemples.

M. Allmand: C'est une excellente chose pour ceux qui travaillent de toucher des salaires plus élevés ou de jouir de meilleures conditions de travail. Mais que dire de ceux qui chôment parce qu'ils ont été congédiés ou qu'ils n'ont pas été engagés? Je dis cela non pas parce que je m'oppose aux syndicats, mais après avoir observé le régime où une partie seulement de l'effectif ouvrier est syndiqué et ceux qui ne le sont pas ont souvent à souffrir des agissements des syndicats.

En outre, je me demande dans quelle mesure l'évolution technologique a contribué à provoquer le chômage et comment cet élément se rattache à la politique gouvernementale et syndicale? Comment le commerce international a-t-il pu causer du chômage? Comment la valeur variable du dollar a-t-elle influé sur cette situation? Quel a été le rôle de nos institutions d'enseignement? Ont-elles orienté les personnes appropriées vers les disciplines qui leur convenaient? A-t-on dirigé trop de gens vers les arts et l'enseignement tandis qu'il y avait trop peu de diplômés qui auraient pu être d'une grande utilité dans les domaines de la production, de l'investissement et de l'emploi?

• (8.40 p.m.)

Quel a été le rôle de notre régime fiscal à trois paliers qui ne fonctionne pas toujours avec coordination? Je

songe aux pouvoirs des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux, y compris ceux des conseils scolaires. Les mesures contradictoires des divers niveaux de gouvernement au Canada ont-elles causé le chômage? Quel a été le rôle de la Banque centrale? Le régime est-il trop centralisé? Comme l'a proposé l'orateur qui m'a précédé, devrions-nous décentraliser davantage notre régime bancaire?

M. Peters: Avec toutes vos questions, vous me rappelez mes mandants.

M. Allmand: Malheureusement, les vis-à-vis n'ont pas fait beaucoup d'observations brillantes.

M. Yewchuk: Vous non plus.

M. Allmand: Je vous écoute depuis deux jours. Restez tranquille un instant. Nos programmes de bien-être et de soutien du revenu sont-ils la cause du chômage? A mon avis, il nous faut réfléchir bien davantage si nous tenons réellement à trouver la cause du chômage avant de pouvoir trouver des réponses. Nous devrions mieux connaître les antécédents des chômeurs. De quelles industries viennent-ils? Dans quel genre d'entreprise étaient-ils employés auparavant? Je pose ces questions car, à mon avis, l'étude de la question du chômage a été beaucoup trop superficielle jusqu'à maintenant.

Des programmes ont été mis en vigueur afin de réduire le chômage à court terme. Certains d'entre eux ont déjà été lancés par le gouvernement. D'autres, pas encore. Il y a eu le programme de travaux publics, l'augmentation des prestations d'assurance-chômage et des allègements fiscaux. Ce ne sont que des solutions à court terme. Il faudrait faire une étude intensive sur la cause du chômage ainsi que sur des programmes de plein emploi et de stabilité des prix.

L'autre jour, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé l'établissement d'un comité de la Chambre pour étudier le problème. Il a donné l'impression que ce comité n'entendrait que des griefs. J'appuie son idée d'établir un comité de ce genre. Toutefois, à mon avis, le comité ne devrait pas simplement entendre les griefs. J'estime qu'un comité de la Chambre, composé de membres de tous les partis, devrait être chargé d'étudier et d'identifier les causes fondamentales du chômage à l'heure actuelle et de recommander des solutions. En plus des griefs qui lui seraient exposés, le comité pourrait recevoir des témoignages, mettre en question les théories traditionnelles, les slogans et les clichés de la gauche et de la droite. Il devrait tenter de résoudre ce grave problème. En plus de spécialistes canadiens, le comité pourrait convoquer des spécialistes étrangers. J'aimerais que le comité interroge des gens comme John Kenneth Galbraith.

M. Peters: Il pourrait peut-être répondre à certaines de vos questions.

M. Allmand: Je voudrais proposer quelques solutions à court terme. Elles peuvent paraître simples, mais je les offre quand même à l'examen de la Chambre. Elles n'ont rien d'inédit. Le gouvernement devrait négocier avec la